



Sciences psychologiques et de l'éducation

Election des représentants des corps étudiant et scientifique au Conseil Facultaire

CALENDRIER ELECTORAL **Elections du 5 et 6 décembre 2018**

lun 12 novembre	Ouverture de la période de dépôt des candidatures. Date limite de publication des listes électorales provisoires. Ouverture de la période de recours contre les listes électorales provisoires.
jeu 15 novembre	Date limite de dépôt des candidatures (16h30).
ven 16 novembre	Publication des candidatures déposées. Ouverture de la période de recours contre les candidatures déposées.
mar 20 novembre	Date limite de dépôt des recours contre les listes électorales provisoires (16h30).
jeu 22 novembre	Date limite de dépôt des recours contre les candidatures déposées (16h30).
ven 23 novembre	Commission électorale : examen de la recevabilité des candidatures déposées et des recours contre les listes électorales et les candidatures ; tirage au sort du numéro d'ordre des listes.
mer 28 novembre	Date limite de publication des listes électorales et des candidatures définitives.
jeu 29 novembre	Date limite d'envoi des convocations électorales (sauf inscriptions tardives des étudiants). Date limite de désignation par les candidats des témoins aux opérations électorales (16h30).
lun 3 décembre	Date limite de publication des listes électorales pour les étudiants inscrits entre le 3 et le 29 novembre 2018.
mer 5 et jeu 6 décembre	Elections des représentants étudiants et corps scientifique au Conseil Facultaire.
ven 7 décembre	Commission électorale : proclamation des résultats. Ouverture de la période de recours contre les opérations de vote et de dépouillement.
mar 11 décembre	Date limite de recours contre les opérations de vote et de dépouillement (16h30).
mer 12 décembre	Commission électorale : décisions sur les recours éventuels.

Les listes provisoires des électeurs et le règlement électoral sont disponibles sur le site intranet, à l'adresse suivante <http://fspe.ulb.ac.be/> (et sont également consultables au Décanat de la Faculté (Chez Madame Sandra Frantzen – DB9-155).

Les différents formulaires relatifs au processus électoral (candidatures, formulaires de recours) doivent être retirés au Décanat de la Faculté, aux périodes requises entre 9h à 16h. Le dépôt de ces formulaires a lieu au même endroit, contre accusé de réception.